

## CONSEIL SYNDICAL DELIBERATION n° 22-14

Séance du 06/09/2022

### NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 16

Présents : 10

Nombre de suffrages : 10

Date de convocation  
31/08/2022

Date d'affichage  
31/08/2022

Acte rendu exécutoire après  
dépôt en Préfecture le :

20/09/2022

et publication du :

20/09/2022

L'an deux mil vingt-deux, le six septembre à dix-huit heures et trente minutes, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, en mairie d'Echenon, sous la présidence de M. LOTT Dominique.

### Etaient présents :

M. BATAILLON Alban, Mme BREBANT Laurence, M. ERTUGRUL Ali, M. GUERITTEE Patrick, M. IMBERT Alain, M. LOTT Dominique, M. MOULIN Louis, M. MOULIN Maxime, M. PARANT Maurice, M. PATIN Julien

### Etai(ent) absent(s) :

M. CHAUMATTE Frédéric, M. GAUTIER Michaël, M. SANIAL Bernard, M. SOLLER Jean-Luc

### Etai(ent) excusé(s) :

M. DUBOIS Stéphane, M. GAILLARD Hervé, Mme VIROT Fabienne

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : M. PATIN Julien

### Objet : Actualisation tarif eau potable

Le Président propose des simulations de tarif eau potable sans augmenter lourdement les factures des abonnés:

	Tarif actuel	Nouveau tarif
<b>Part fixe</b>	15 € / an	20 € / an
<b>Part variable</b>	0,45 € / m3	0,50 € / m3
<b>Fond de renouvellement</b>	0,10 € / m3	0,10 € / m3

### Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité,

- de fixer le prix de l'eau potable comme suit:

	Nouveau tarif au 01/01/2023
<b>Part fixe</b>	20 € /an
<b>Part variable</b>	0,45 € / m3
<b>Fond de renouvellement</b>	0,10 € / m3

- précise que cette décision sera clairement notifiée sur les quittances des abonnés dès la prochaine facturation

- autorise le Président à informer le délégataire SUEZ, et signer tout document relatif à cette nouvelle tarification

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.  
Fait à LOSNE

Le Président



D. LOTT